FNH/JAA.-REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-=-=-=-

DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION //) ECRET Nº 242 PR-MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;

- VU le décret nº 147/PR du 16 Mai 1967 portant formation du gouvernement ;
- VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU le décret du 30 Novembre 1931, fixant le statut des huissiers ;
- VU l'arrêté général du 30 Janvier 1932, règlementant l'organisation et le fonctionnement du service des huissiers;
- MUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

ARTICLE 1er. - Morsieur TCHIBOZO Alphonse, Secrétaire principal de 2º échelon des greffes et Parquets en retraite est nommé huissier titulaire de la charge réée à Abomey par décret nº 46/PR-MJL (u 18 Février 1967.

ARTICLE 2.- Monsieur TCHIBOZO Alphonse justifiera avant sa prestation de serment du versement de la somme de DEUX MILLE FRANCS au Trésor National à titre de cautionnement.

ARTICLE 3.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent décret qui aura effet à compter de la prestation du serment de l'intéressé et sera publié qu Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COIONOU, le 6 Juillet 1967

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Général Christophe SOGLO .-

Grégoire GBENOU.-

Ampliations:

PR 4 - MJL IO - Ministères II - IAA 2 - DJL et Services 40 - Pr ffet du ZOU I Mair e Abomey I - SGG 4 - Trésor 4 - Gde Chanc. I - DGF-DB-CF-DC 4 - J.O.R.D. I - Viltéressé I.